



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Session de février 2022

Par l'engagement de la députation verte, le climat sera largement à l'ordre du jour de la prochaine session du Grand Conseil neuchâtelois. La création d'une commission Climat et Energie, initiée par la députée Clarence Chollet, devrait être facilement acceptée tandis que l'interpellation de Fanny Gretillat relève les carences cantonales en matière de protection contre les dangers naturels dans le contexte du dérèglement climatique.

Enfin, le député Patrick Erard défendra sa motion pour une plus intense promotion des activités sportives et physiques auprès des plus jeunes.

À l'initiative de Clarence Chollet, l'instauration d'une commission cantonale parlementaire Climat et Energie dote le Grand Conseil de son premier organe responsable de la politique climatique cantonale ; en plus d'une thématique transversale, le climat devient enfin une préoccupation en soi. Le traitement du plan Climat au sein de cette commission devrait permettre d'améliorer les engagements cantonaux en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, et notamment l'insuffisant subventionnement en faveur du photovoltaïque et de la mobilité douce.

L'élaboration d'une stratégie cantonale en matière de dangers naturels est la très bonne nouvelle de cette session. En s'interrogeant sur la crue dévastatrice du Rughaut du début de l'été dernier, Fanny Gretillat pointait du doigt les carences cantonales dans la prévention de ces événements destructeurs. Les éventuelles révisions législatives annoncées par le Conseil d'Etat, en plus de la stratégie, sont également de bon augure pour préparer le Canton à faire face à une météo de plus en plus extrême. Toutefois, la réponse apportée par le Conseil d'Etat reste muette sur les opportunités de favoriser la biodiversité le long des cours d'eau dangereux.

Patrick Erard défendra quant à lui sa motion pour développer l'éducation physique et sportive à l'école. La santé mentale, physique et sociale se promeut en grande partie par le mouvement. Or dans notre Canton, l'école neuchâteloise est encore très inégalitaire d'un cercle scolaire à l'autre en matière de cours d'éducation physique et sportive. En acceptant cette motion, le Grand Conseil obligera le Conseil d'Etat à établir un état des lieux des disparités et un catalogue de mesures pour y remédier.

## Les objets verts récemment déposés

Interpellations :

- [La ligne « historique » mérite-t-elle vraiment d'être démantelée ?](#)
- [Education numérique : le principe de précaution est-il appliqué ?](#)
- [Domiciliation, le train est-il parti ?](#)

Postulat :

- [Pour des îles aux oiseaux neuchâteloises](#)

Neuchâtel, le 18 février 2022